Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREMIER MINISTRE

S . G . D . S . N
Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information
CERTA

Paris, le 25 juillet 2006
N° CERTA-2006-AVI-307

Affaire suivie par :
CERTA

AVIS DU CERTA

Objet : Vulnérabilité dans les produits TippingPoint

Conditions d'utilisation de ce document : `http://www.certa.ssi.gouv.fr/certa/apropos.html`
Dernière version de ce document : `http://www.certa.ssi.gouv.fr/site/CERTA-2006-AVI-307`

Gestion du document

Référence	CERTA-2006-AVI-307
Titre	Vulnérabilité dans les produits TippingPoint
Date de la première version	25 juillet 2006
Date de la dernière version	–
Source(s)	Mise à jour TippingPoint du 21 juillet 2006
Pièce(s) jointe(s)	Aucune

TAB. 1 – *Gestion du document*

Une gestion de version détaillée se trouve à la fin de ce document.

1 Risque

- Déni de service à distance ;
- contournement de la politique de sécurité.

2 Systèmes affectés

Les applications TippingPoint ayant une version TOS 2.2.3.6514 ou antérieure.

3 Description

Une vulnérabilité a été identifiée dans les produits TippingPoint servant au filtrage réseau (pare-feu ou IPS). Un utilisateur malveillant pourrait construire un paquet spécial, qui forcerait l'application à utiliser le mode *Layer 2*. Dans ces conditions, le trafic est transféré sans être inspecté.

4 Solution

Se référer au bulletin de sécurité de l'éditeur pour l'obtention des correctifs (cf. section Documentation).

5 Documentation

– Site des mises à jour TippingPoint :
  https://tmc.tippingpoint.com/TMC

Gestion détaillée du document

25 juillet 2006 version initiale.